Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20231214-D187_23-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 14 décembre 2023

L'an 2023 et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 décembre 2023.

Date de la convocation : 7 décembre 2023
Date d'affichage : 7 décembre 2023
Délibération N° 14-12-2023 / N°187
Etaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Sabine Surelle, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6
Membres ayant donné procuration : 14
Membres votants : 102

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Jean Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.
Absents excusés : Thomas Bonnelle, Béatrice Dausse, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Monique Debeaumont ayant donné procuration à Sidonie Duriez, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Muriel Sergier, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20231214-D187_23-DE

Secrétaire de séance : Hugues Legoux

Titre de la délibération : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2024

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption

Suite à l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2023, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2024, de la façon suivante :

	Inscription BP 2023	¼ autorisé
Chap 20-imm.incorporelles	283 261.35€	70 815€
Chap 204-subv d'équipement	1 484 189.80€	371 047€
Chap 21- Imm.corporelles	1 589 693.00€	397 423€
Chap 23-imm.en cours	2 576 119.16€	644 029€
	TOTAL	**1 483 314€**

La limite de 1 483 314 € correspond à la limite supérieure que la Communauté pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2024

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19/12/2023 et publication ou notificatio du 19/12/2023